

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 70/2024

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	24
Nombre de conseillers absents excusés	:	09
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	08
Nombre de conseillers absents non excusés	:	00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. IGEL, Mme CASCIOLA, M. HIRSCHHORN, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme BOCHET, M. SCHWICKERT, Mme GREEN, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, M. BIEBER (au point 1.1), Mme HANSE, M. MADELLA, Mme HAZEMANN, Mme NOEL, M. HOUNNOU, M. RIVET, M. NOWICKI, M. SURGA, M. MOREL, Mme LOUIS, M. ROSE,

ETAIENT ABSENTS – excusés : M. MAESTRI (procuration à Mme CASCIOLA) Mme MOREAU (procuration à M. IGEL), Mme BREISTROFF (procuration à Mme GREEN), M. COLOMBO (procuration à M. HORY), M. BIEBER (procuration à Mme JACOB VARLET à partir du point 2.1), Mme GATTO (procuration à M. LISSMANN), Mme LARCHER (procuration à Mme VUILLEMIN), Mme MOGUEN (procuration à M. ROSE), Mme GAUROIS (excusée).

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 26 septembre 2024

2.8 - FINANCES LOCALES

Communication des décisions prises par le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020, donnant délégation au Maire pour certains domaines de sa compétence,

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 janvier 2024, modifiant la délégation permanente relative à la fixation des tarifs (point N°2),

CONSIDERANT que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

L'exposé de son rapporteur entendu,

DECLARE avoir reçu communication des décisions suivantes, prises par le Maire :

DECISIONS DU MAIRE 2024

Accusé de réception en préfecture
057-215704479-20241003-70-2024-DE
Date de télétransmission : 09/10/2024
Date de réception préfecture : 09/10/2024

N°	OBJET	Date de la décision	Origine
08	Modification régie d'avance : ouverture compte DFT, ajout CB et augmentation montant maximum	21/06/2024	FIN
09	M2024-01-01 / Construction d'un accueil périscolaire et de sa salle de restauration – Lot 1 / Avenant 1	24/06/2024	MP
10	Consult. 2024-20-00 / Construction d'un accueil périscolaire et de sa salle de restauration – Relance des lots 5 et 11 / Décision d'attribution des lots	24/06/2024	MP
11	Tarifs occupation du Domaine Public distributeurs pizzas et produits alimentaires rue Costes & Bellonte	26/06/2024	FIN
12	Droits de voirie – GARAGE MARLY STYLE AUTO	08/07/2024	FIN
13	Droits de voirie – SOPREMA 03/06-21/06/2024	08/07/2024	FIN
14	Droits de voirie – SOPREMA 17/06-26/07/2024	08/07/2024	FIN
15	M2023-42 Convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) / Avenant 1	18/07/2024	MP
16	Décision modificative financière - opération 203 vers opération 151 peinture façade bâtiment	08/08/2024	FIN
17	Décision modificative financière - opération 186 vers opération 94 remplacement jeux et toboggan	08/08/2024	FIN
18	Décision modificative financière - opération 186 vers opération 94 création d'un parc canin	08/08/2024	FIN
19	M2022-24-01 Fre et livraison de repas pour enfants de moins de 6 ans – Lot 1 : Restauration collective « Gilbert Jansem » / Avenant 2	14/08/2024	MP
20	Décision modificative pour remboursement trop perçu sur indemnités sinistres GROUPAMA (chapitre 65 vers chapitre 67 pour 5 786.82 €)	22/08/2024	FIN
21	Demande de subvention CNC ET Grand Est pour Marlymages	22/08/2024	FIN
22	Décision modificative financière – opération 76 et 203 vers article 10226 pour remboursement TAM perçue en double	22/08/2024	FIN
23	Décision modificative financière pour annulation titre cantine et périscolaire 203.40 €	28/08/2024	FIN
24	Décision modificative pour régularisation du compte DFT cantine et périscolaire	28/08/2024	FIN
25	Décision modificative financière - opération 125 vers opération 94 remplacement jeux et toboggan	29/08/2024	FIN

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 9 octobre 2024
Pour extrait conforme, Marly, le 9 octobre 2024

La secrétaire de séance

Lucie GUENIER DELAFON
Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HORY

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, et L. 410-1 à L. 412-8 du code des relations entre le public et l'administration, la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (81, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex - le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.